Les Compagnons
CMT TOITURE

GUIDE D'INFORMATION POUR CONSTITUER ET DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE (DP) EN MAIRIE A DESTINATION DES CLIENTS DE CMT TOITURE

Version du 5 mai 2025

Quels travaux sont soumis à une DP ?

Tous les travaux qui entrainent une création de surface de plancher ou d'emprise au sol, un aménagement intérieur ou extérieur ou encore la modification de l'aspect extérieur de votre bien immobilier nécessite une **déclaration préalable (DP)** en mairie (article R*421-17 du Code de l'urbanisme) au moins 4 mois avant le début du chantier envisagé.

Les travaux de couverture suivants requièrent systématiquement une DP :

- Travaux de rénovation de toiture avec modification de la pente ou des matériaux (couleur, tuiles, ardoises, bac acier, étanchéité bitumeuse, profil et matériaux des gouttières, etc.)
- Travaux d'isolation thermique de la toiture par l'extérieur (sarking)
- Travaux d'installation d'une nouvelle fenêtre de toit
- Travaux d'installation d'un volet sur une fenêtre de toit
- Changement des dimensions des fenêtres de toit existantes
- Travaux d'installation d'un carport

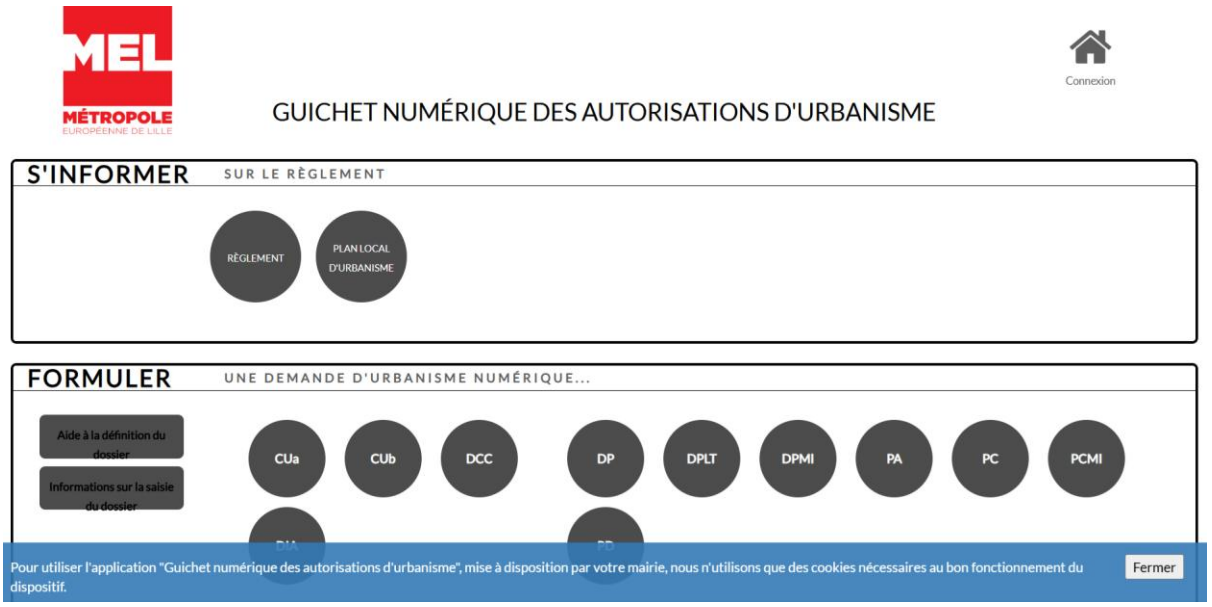
De plus, nous avons constaté récemment auprès de certaines mairies de l'agglomération, qu'elle demande systématiquement une DP en cas de rénovation de toiture, même à l'identique (c'est-à-dire sans modification des aspects extérieurs) et nous avons parfois été bloqué pour l'installation de notre échafaudage à défaut de DP déposée en mairie.

Afin d'éviter des complications ou un décalage de votre chantier, nous vous conseillons de faire systématiquement une demande pour tous les travaux de réfection totale de toiture.

Qui réalise la DP et où la déposer ?

Cette demande est gratuite et doit impérativement être faite par le client propriétaire du bien immobilier ou un architecte au nom et pour le compte du propriétaire.

Pour toutes les communes de l'agglomération, le formulaire peut être complété et envoyé en ligne avec les pièces justificatives sur le site : https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/



Comment constituer son dossier de DP ?

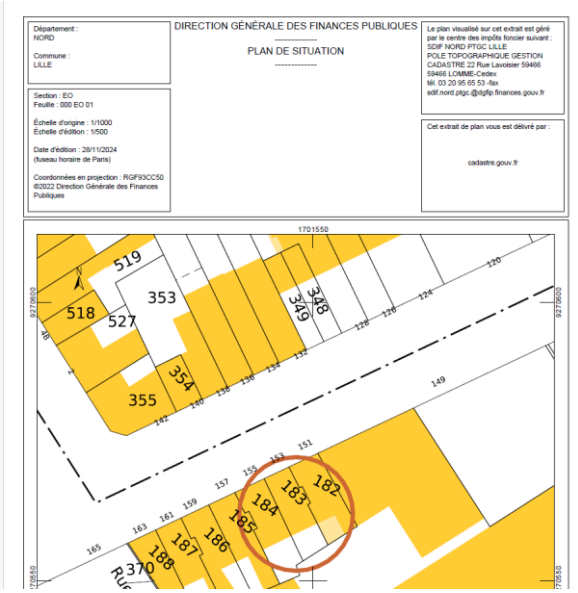
#1 Vous devez tout d'abord créer un compte sur le guichet unique de la MEL : https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/

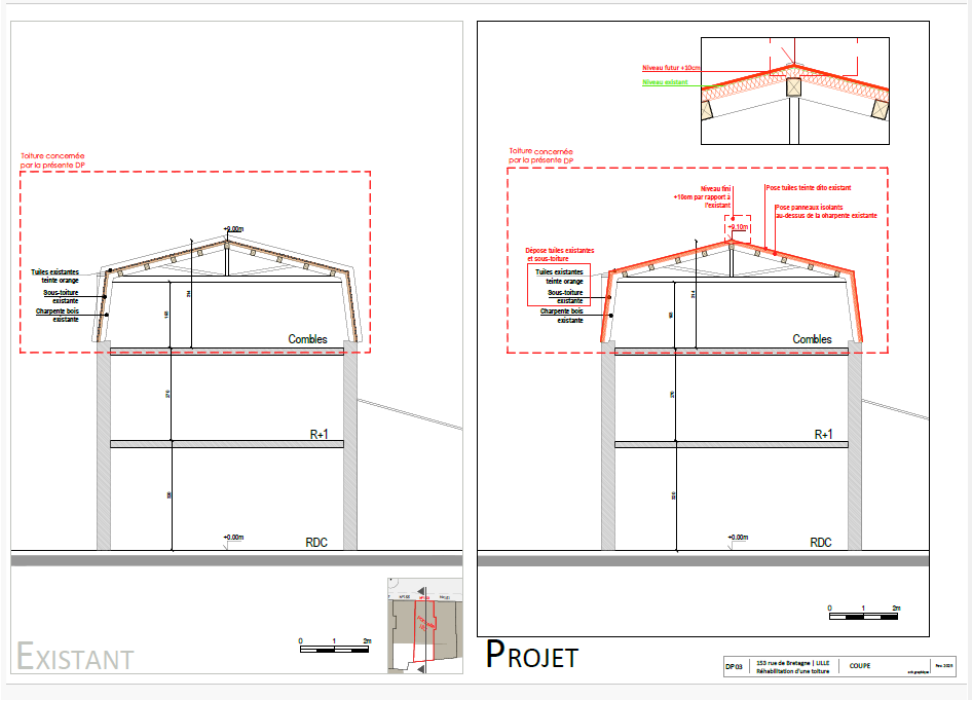
#2 Une fois connecté, cliquez sur « FORMULER » puis l'icône « DP »

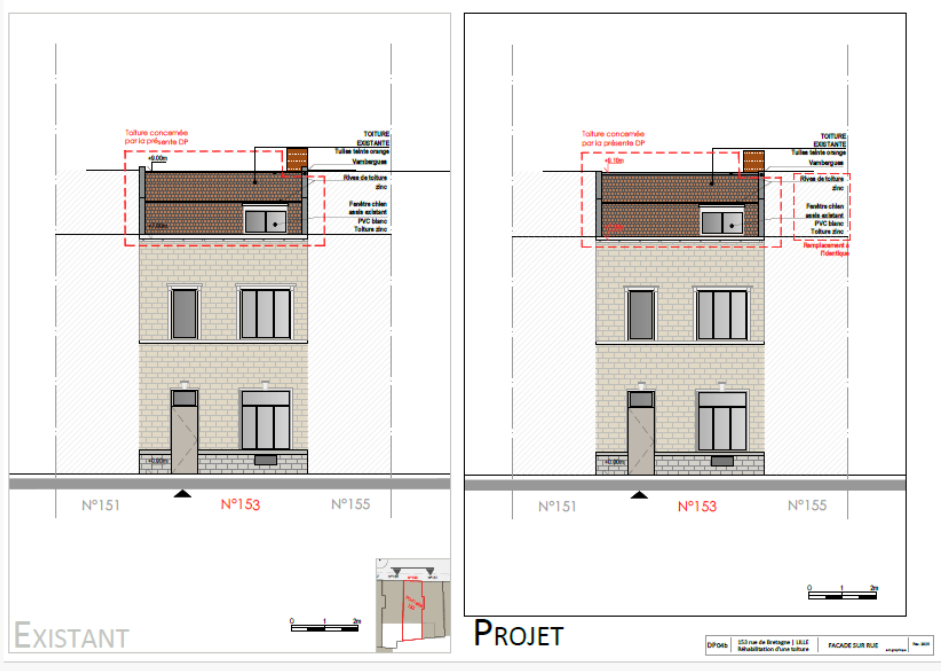
#3 Sélectionner la commune de votre habitation concernée par les travaux

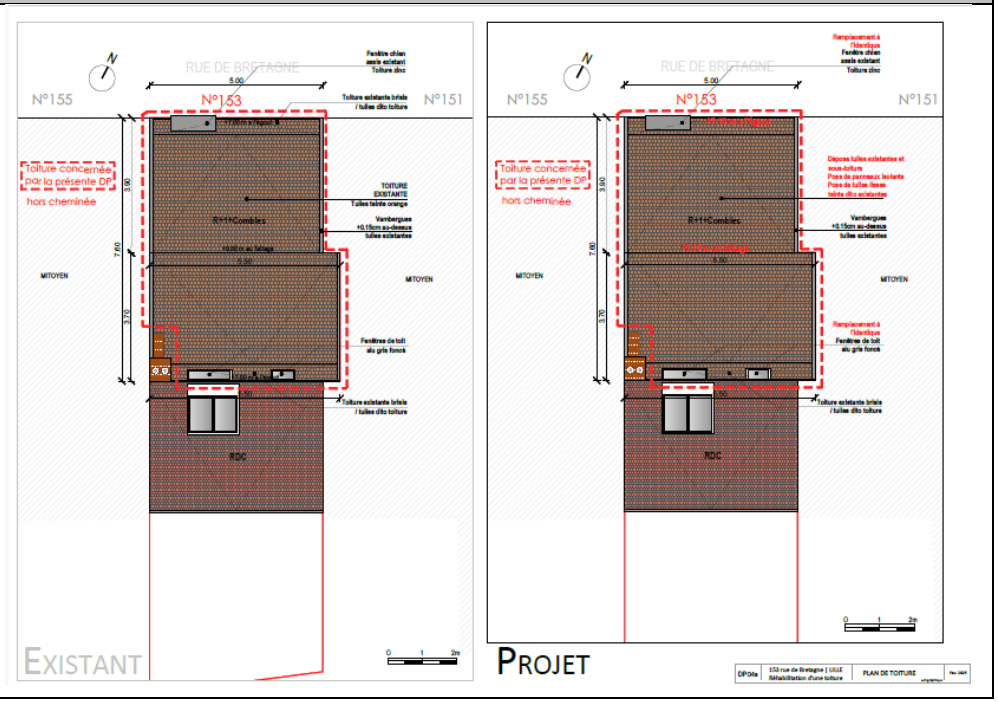
#4 Commencer à remplir toutes les sections le formulaire

#5 Sélectionner et compléter les pièces justificatives suivantes :

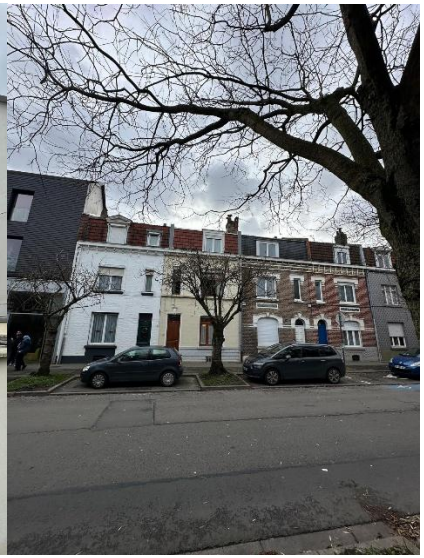
Réf.	Titre	Contenu	Exemple
DP 01	Un plan de situation du terrain	Plan téléchargeable gratuitement depuis le site du cadastre en indiquant votre adresse : https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do	

Réf.	Titre	Contenu	Exemple
DP 03	Un plan en coupe précisant l'implantation des travaux par rapport au profil du terrain	A fournir en cas de modification de la charpente ou de la pente de votre toiture	

Réf.	Titre	Contenu	Exemple
DP 04	Un plan des façades et des toitures (à fournir si les travaux les modifie)	A fournir en cas de création ou de modification d'une fenêtre de toit afin de préciser son implantation	

Réf.	Titre	Contenu	Exemple
			

Réf.	Titre	Contenu	Exemple
DP 07	Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche		 

Réf.	Titre	Contenu	Exemple
DP 08	Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible	Vous pouvez utiliser les vues satellites du site https://www.google.fr/maps/preview	 
DP 11	Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux	Ajouter une copie de notre devis ainsi que une photo explicative, et le cas échéant les notices des matériaux utilisés que nous pouvons vous fournir et que vous pourrez trouver sur les sites des différents fabricants	 • Ajout d'une fenêtre de toit 134 cm x 98 cm de marque Velux, recouvrement extérieur en aluminium gris teinte NCS S 7500-N (correspond à la norme RAL 7043), alignée avec la lucarne centrale de l'étage inférieur • Réfection de la toiture : ○ Ajout d'une isolation par l'extérieur de 10 cm ○ Remplacement des tuiles par le même matériau que l'existant : tuile en terre cuite, référence tuile Postel 20 couleur rustique • Remplacement du revêtement du brisis actuellement en shingle par de l'ardoise naturelle posée sur crochet inox (le rendu sera identique aux brisis de nos voisins à droite et gauche et au brisis côté jardin actuellement en ardoise naturelle) • Réfection du cheneau en zinc naturel épaisseur 0,8mm. Retrait du coffrage actuel en plastique blanc et pose d'un habillage du caisson de chéneau avant en Opéral Eternit, couleur blanc cassé

Les Compagnons
CMT TOITURE

Nous vous conseillons de ne pas perdre de temps pour constituer votre dossier car leur instruction par les services d'urbanisme des mairies peuvent être long parfois et cela pourrait retarder le début de votre chantier. Dès que votre dossier sera déposé, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser sa référence pour notre dossier administratif également.

Besoin d’aide ?

Si vous n’arrivez pas à constituer ce dossier par votre propres moyens ou répondre à toutes les demandes de la mairie, nous vous conseillons de faire appel à un architecte qui pourra constituer ce dossier sur la base de votre devis.

Ce guide ne remplace pas les conseils d’un professionnel et CMT TOITURE ne serait en aucun cas être responsable en cas de demande complémentaire de la mairie ou rejet de votre demande de déclaration préalable.